



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 30 janvier 2024 à 14 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Martin Bisson, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Mario St-Pierre, directeur, Finances.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2024-73

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2024-74

RÉSOLUTION DE VOTE IMMÉDIAT

CONSIDÉRANT le débat sur l'item 6.1 de l'ordre du jour de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'une résolution accessoire ayant pour effet de clore le débat et d'appeler le vote sur la résolution principale peut être adoptée par le conseil;

CONSIDÉRANT QU'une demande de vote immédiat, requérant l'accord des deux tiers des membres présents, est présentée :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE**

ET RÉSOLU QUE la résolution principale soit mise aux voix.

Madame la mairesse France Bélisle demande le vote sur la résolution accessoire et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Daniel Champagne
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé

CONTRE

M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M. Mike Duggan
M^{me} Olive Kamanyana
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

Monsieur le président déclare la résolution accessoire rejetée.

Rejetée sur division

CM-2024-75

RÈGLEMENT NUMÉRO 947-2-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 947-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, SPÉCIALES ET DES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2024 DANS LE BUT DE MODIFIER LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE RÉSIDENTIELLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion portant sur le règlement numéro 947-2-2024 a été donné lors du conseil du 23 janvier 2024 et que le règlement y a été déposé, le tout en conformité avec l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-55 du 30 janvier 2024, ce conseil adopte le Règlement numéro 947-2-2024 modifiant le Règlement numéro 947-2023 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2024 dans le but de modifier les taux de la taxe foncière générale résidentielle.

Monsieur le conseiller Steven Boivin demande le vote et monsieur le président demande aux membres présents de voter de vive voix :

POUR

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Gilles Chagnon
M^{me} Caroline Murray
M^{me} Anik Des Marais
M. Jocelyn Blondin
M. Mike Duggan
M. Daniel Champagne
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé

CONTRE

M^{me} Bettyna Bélizaire
M. Steve Moran
M. Marc Bureau
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M^{me} Olive Kamanyana
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2024-76

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLUQUE ce conseil accepte de lever la séance à 14 h 38.

Adoptée

STEVEN BOIVIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière